

en vigueur 180 jours après sa ratification par 65 pays, mais pas avant deux ans suivant la date à partir de laquelle les pays pourront la signer, soit probablement au cours de 1995.

Le Canada a cessé de produire des agents d'armes chimiques avant la fin de la Deuxième Guerre mondiale et, depuis, il a détruit ses stocks, qu'il conservait à des fins de défense seulement.

## Le texte de la CAC satisfait aux critères canadiens

*Ce qui suit est extrait d'une allocution de M. Gerald Shannon, ambassadeur du Canada, à la séance plénière de la Conférence du désarmement tenue à Genève, le 6 août 1992, commentant le document final de la CAC.*

Ce document est loin d'être le texte idéal que le Canada aurait aimé voir adopter, mais il reflète les résultats de négociations approfondies et complexes au cours desquelles de nombreux États ont dû céder du terrain sur des questions qu'ils estimaient extrêmement importantes mais pour lesquelles ils ne pouvaient pas avoir l'appui d'autres pays.

Nous avons tous dû faire des compromis pour aboutir à ce texte, et le Canada peut-être plus que la plupart des pays, puisqu'il a été et qu'il est toujours parmi les plus fervents partisans d'un régime d'inspection efficace, complet, global et propre à accroître la confiance. Ainsi, la vieille idée de pouvoir demander une inspection «n'importe où et n'importe quand» et de voir cette inspection se réaliser aussitôt et sans contraintes pour les inspecteurs, demeure encore ce que le Canada aurait estimé comme le plus sûr garant de la sécurité. Les modalités relatives aux inspections par défi prévues dans le document sont loin de correspondre à cette optique, étant donné la lenteur des procédures, les restrictions imposées aux inspecteurs et la protection accrue accordée maintenant au pays inspecté. De même, le Canada trouve insuffisantes les modalités d'inspections ordinaires de l'industrie d'armement chimique et la définition étroite de la notion d'«installations capables de produire des armes chimiques»...

Toutefois, ce serait déraisonnable de notre part de laisser passer l'essentiel, c'est-à-dire l'occasion de nous doter d'un très bon régime de vérification de la CAC sous

prétexte que l'on veut obtenir les meilleurs résultats possibles. Même tel quel, le document satisfait aux trois critères que le Canada estime fondamentaux pour une CAC acceptable.

Premièrement, il est global, puisqu'il demande l'interdiction totale de mettre au point, de produire, de stocker, de conserver et d'utiliser des armes chimiques et leurs précurseurs. Deuxièmement, il a une portée internationale, ou du moins l'a-t-il en puissance, si d'autres pays s'y montrent favorables. Déjà, à l'instar du Canada, un grand nombre d'États ont déclaré qu'ils peuvent l'appuyer et qu'ils seraient prêts à en être les premiers signataires. Nous sommes convaincus que le reste du monde, dans sa grande majorité, se joindra à nous. Troisièmement, il est réellement vérifiable. En effet, même si le régime n'est pas aussi rigoureux que nous l'aurions souhaité, y figurent cependant de nouvelles normes de vérification et d'inspection qui dépassent de loin celles établies par les anciens accords multilatéraux de limitation des armements et de désarmement.

## En bref...

### Le Canada a ratifié «Ciels ouverts»

Premier pays à ratifier le Traité «Ciels ouverts», le Canada a déposé son instrument de ratification le 21 juillet 1992, à Budapest. Le Traité, signé le 24 mars par 25 pays membres de l'OTAN ou de l'ex-Pacte de Varsovie, permet à tout signataire de survoler le territoire d'un autre signataire aux fins d'observation, et ce, après avoir donné un court préavis.

### Directives du RCTM

Lors d'une réunion qui s'est tenue à Oslo du 29 juin au 2 juillet 1992, le Canada et les 21 autres membres du Régime de contrôle de la technologie relative aux missiles (RCTM) ont décidé de prendre des directives plus strictes pour la limitation des exportations de missiles balistiques et de la technologie s'y rapportant. L'entente élargit les restrictions du RCTM aux systèmes de missile, et à leur technologie, pouvant servir de vecteurs à toute arme de destruction massive. Les nouvelles directives visent à apaiser l'inquiétude croissante que suscite la prolifération de systèmes de missile plus petits et plus légers, comme ceux utilisés par l'Iraq pendant la guerre du Golfe.

## L'UNSCOM

La Commission spéciale des Nations Unies (UNSCOM), établie pour s'assurer que l'Iraq se conforme aux dispositions de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité, qui ordonne l'élimination des armes de destruction massive de l'Iraq, a tenu sa quatrième séance plénière à New York, du 28 au 30 octobre 1992. La Commission a alors discuté de la destruction des armes chimiques de l'Iraq, a examiné de quelle façon mettre en oeuvre les plans en vue d'exercer une surveillance et une vérification continues pour s'assurer que l'Iraq n'acquiert pas de nouveau des armes interdites et a étudié des plans sur le contrôle ultérieur des importations irakiennes. M. F.R. Cleminson, chef de l'Unité de recherche sur la vérification d'AECEC, est l'un des 21 commissaires internationaux de l'UNSCOM.

### Atelier sur la vérification Canada-Corée du Sud

Des représentants de l'Unité de recherche sur la vérification d'AECEC se sont rendus à Séoul pour participer, les 16 et 17 juin 1992, à un atelier sur la vérification avec des fonctionnaires sud-coréens. Les Canadiens ont présenté des exposés sur le programme de recherche du Canada, sur le traité sur les FCE, sur «Ciels ouverts» et sur de nouvelles démarches en matière de vérification multilatérale. Les Sud-Coréens ont présenté une évaluation des problèmes liés à la vérification et à l'accroissement de la confiance dans la Péninsule coréenne. L'atelier a été l'occasion de souligner les intérêts du Canada pour l'établissement de la confiance et de la sécurité dans la région Asie-Pacifique.

### Conférence sur la sécurité en Asie-Pacifique

Des spécialistes et des représentants des pays suivants : Russie, Japon, États-Unis, Corée du Sud et du Nord, Australie, Singapour, Malaisie, Thaïlande, Indonésie, et d'autres pays intéressés se joindront à leurs homologues canadiens à Vancouver, du 21 au 24 mars 1993, pour discuter de problèmes relatifs à la sécurité et à la stabilité en Asie-Pacifique. La conférence s'inscrit dans le Dialogue sur la sécurité coopérative dans le Pacifique Nord entamé en juillet 1990. Le programme comprend une série d'ateliers réunissant des universitaires et des ONG. Ces ateliers ont pour objet d'attirer l'attention sur les questions de sécurité dans le Pacifique Nord et d'étudier les perspectives d'un dialogue sur la sécurité régionale.